

Gélinas, Monique (BAPE)**248****DQ17.1****De:** Bernard Fournier [bernard.fournier@genivar.com]Projet d'amélioration du réseau routier à
Vaudreuil-Dorion**Envoyé:** 10 septembre 2007 14:44**Vaudreuil-Dorion****6211-06-119****À:** Gélinas, Monique (BAPE); Martineau, Kathleen (BAPE)**Cc:** Marc Coté**Objet:** Réseau artériel de Vaudreuil-Dorion - Questions du 6 septembre dernier

Bonjour,

Voici ci-bas les réponses à vos questions du 6 septembre dernier. Il était impossible de produire les réponses avant la fin de la semaine dernière compte tenu du temps imparti pour ce faire (je n'ai pris connaissance des questions que vendredi dernier). Cela a demandé des recherches dans les banques de données du spécialiste en qualité de l'air et celui-ci devait fournir les éléments de réponses.

Concentrations maximales horaires des PM10 et PM2,5 dans la zone d'étude (telles qu'elles ont été calculées directement par CALINE4) :

PM10 : 8,60 ug/m3 en 2006 et 3,80 ug/m3 en 2021

PM2,5 : 8,00 ug/m3 en 2006 et 2,00 ug/m3 en 2021

Note importante : il s'agit de concentrations pour lesquelles la valeur horaire ambiante n'a pas été ajoutée (ex : voir la comparaison entre les tableaux 5.1 - sans- et 5.2 -avec- dans le document produit en janvier 2007 (DA2, annexe 1)

Nous ne pouvions ajouter de valeur ambiante, car celles-ci, pour les concentrations maximales 24 h, nous ont été fournies par le MDDEP.

Et ce qui est encore plus important de retenir, c'est que les valeurs normées au Québec (MDDEP) pour les PM2,5 sont des concentrations sur des périodes de 24 h.

Émissions annuelles vs sommes des émissions en été et en hiver :

Les émissions annuelles sont bel et bien la somme des émissions d'été (période de 6 mois allant de mai à octobre) et d'hiver (période de 6 mois allant de novembre à avril)

Taux d'émission figurant au tableau 2.1 du document de janvier 2007 (DA2, annexe 1)

Le taux d'émission des PM2,5 figurant à ce tableau pour l'année 2006 est effectivement erroné. Il ne s'agit pas d'une valeur de "1,035 g/véh-km". La bonne valeur doit se lire comme étant "0,035 g/véh-km". Ainsi, la valeur des PM2,5 est inférieure à celle des PM10 pour l'année 2006. Cependant, il importe de retenir qu'il s'agit seulement d'une erreur de frappe dans l'édition du tableau 2.1 et du rapport de janvier 2007. Ainsi, la base données contenait, et contient toujours, la valeur de 0,035 pour les calculs.

Espérant le tout OK. Bonne fin de journée.

Bernard Fournier, a.-g., M.ATDR

Chargé de projets

Environnement

GENIVAR S.E.C.

5858, ch. de la Côte-des-Neiges, 4e étage

Montréal (Québec) H3S 1Z1

Tél. : (514) 340-0046

Fax : (514) 340-1337